



**COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JANVIER 2022**

**Convocation du 13 Janvier 2022**

**Présents :**

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| - F. Bonnet      | - J.P Gélard   |
| - A. Laure BOYER | - M. Massignan |
| - O. Morin       | - J. Pimentel  |
| - D. Bourdet     |                |
| - J. Gouasdon    |                |

**Absents excusés :**

- I. Colombo Gomes qui a donné procuration à O. Morin
- P. Quintana qui a donné procuration à A.L. Boyer

**Secrétaire de séance :**

J. Paul Gélard est désigné secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- 1 – Comptes-rendus des commissions
- 2 – Présentation du RPQS SPANC Grand Cahors
- 3 – Débat orientation budgétaire
- 4 – Délibération sur les RAR (restes à réaliser)
- 5 – Projets subventionnables par DETR (cheminement piéton, éclairage public bourg, verrière hall entrée mairie)
- 6 – Délibération sur clôture PLUI
- 7 – Questions diverses

A. Laure BOYER donne lecture du compte rendu de la séance du 13 Décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

**1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

- F. Bonnet informe qu'il a rencontré un kiné et une sophrologue, potentiellement intéressés par une installation dans la maison paramédicale. Il ne manquera pas de tenir le conseil informé des suites que donneront ces deux personnes.

- F. Bonnet fait part au conseil qu'à compter du 27/01/2022 jusqu'au 11/02/2022, une enquête publique se déroulera à la mairie ayant pour objet le déclassement et l'aliénation d'une partie de chemins ruraux et de voiries communales, à savoir :

- 1 – l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Bellefont,
  - 2 – du déclassement et de l'aliénation d'une partie de la voirie communale rue du Château de Roussillon,
  - 3 – le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit d'Auzole.
- M. Fourrier Michel est désigné en tant que commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public.

- A.L Boyer rend compte des nombreux cas de COVID qui sévissent tant parmi le personnel de l'Education Nationale que parmi le personnel du SIVU rendant difficile le maintien des services tels que la garderie et la cantine, notamment à Gigouzac où les deux agents sont absents. Mme FAVALESSA qui assure les heures de ménage le soir sur l'école de St Pierre Lafeuille a été sollicitée pour la surveillance de la pause méridienne à Gigouzac.

- F. Bonnet fait part à l'assemblée de son refus notifié par lettre recommandée à la demande écrite de télétravail de Mme STEVENARD, 1 jour et demi par semaine. Cette demande résultait de l'application des préconisations du gouvernement et de la Préfecture dès fin décembre 2021 en raison de la dégradation épidémique qui sévissait sur le territoire.

## **2 – PRESENTATION DU RPQS SPANC GRAND CAHORS**

F. Bonnet présente le RPQS qui se fonde sur un contrôle cyclique qui repose sur une dizaine d'années de presque toutes les installations d'assainissement individuelles. Ce bilan semble indiquer que les installations sont aux normes.

## **3 – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le maire liste toutes les opérations à prévoir dans le budget principal de 2022 :

- 1 – l'assainissement collectif du Centre bourg qui est une priorité. A cet égard, le Grand Cahors a été sollicité et la réponse reçue précise qu'une étude d'opportunité sera confiée au Syded du Lot pour une réalisation courant 1<sup>er</sup> semestre 2022
- 2 – la Halle et le Cœur de village : du fait du point 1 qui nécessitera un budget conséquent, ces deux opérations seront vraisemblablement différées.
- 3 – aménagement sécuritaire de la D 820 qui se fera par la mise en place, entre autres, de cheminements piétonniers pour notamment les usagers des bus.
- 4 – Eclairage public du centre bourg. En effet, l'éclairage actuel est obsolète et coûteux et ne répond plus aux normes d'économie d'énergie.

## **4 – DELIBERATION SUR LES RAR (RESTES A REALISER)**

Cette délibération est sans objet. En effet, renseignements avaient été pris auprès de la Trésorerie courant décembre qui avait dit qu'une délibération était

nécessaire pour les restes à réaliser. Or, cela n'est pas avéré. Le report des sommes de l'opération concernée visée par le maire et la Trésorerie suffit.

### **5 - PROJETS SUBVENTIONNABLES PAR DETR (CHEMINEMENT PIETON, ECLAIRAGE PUBLIC BOURG, VERRIERE HALL ENTREE MAIRIE)**

M. le maire informe le conseil que deux bâtiments publics, l'école et la mairie, accusent le poids des ans notamment au niveau de leurs huisseries. Aussi, les portes d'entrée de ces deux édifices sont devenues de réelles passoires énergétiques.

Monsieur le Maire a donc sollicité trois entreprises pour réaliser des devis pour le remplacement de ces huisseries.

Le devis des établissements Didier VERTUT à Nadillac a été étudié et se décline comme suit :

#### **ESTIMATIF PREVISIONNEL Changement des huisseries Commune DE ST PIERRE LAFEUILLE**

<b>A</b>	<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX H.T</b>	<b>€</b>
1	PORTE MAIRIE	4 614
2	PORTE ECOLE	4 521
	Montant total H.T	9 135
	TVA 20 %	1 827
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>10 962</b>
<b>B</b>	<b>FRAIS ANNEXES</b>	
	Honoraires d'étude et de maîtrise d'oeuvre	néant
	DPE	néant
	Honoraires bureau de contrôle	néant
<b>C</b>	<b>MONTANT TOTAL OPERATION</b>	
	Montant total H.T chapitres A + B	9 135
	TVA 20 %	1 827
	<b>Montant TOTAL TTC chapitres A+B</b>	<b>10 962</b>

M. le maire propose de solliciter l'état via la DETR pour l'obtention de la subvention suivante :

Origine des fonds	Assiette subventionnable (€)	% théorique	Subvention attendue (€)
Etat (DETR)	9 135	30 %	2 741
		<b>TOTAL</b>	<b>2 740.50</b>

Le reliquat est pris en charge par la Commune de St Pierre Lafeuille, sur ses fonds propres, soit **6 394.50 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**  
- approuve les travaux envisagés,

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- charge M. le maire de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat,
- autorise M. le maire à déposer les demandes d'urbanisme, nécessaires au changement des huisseries et à signer toutes les pièces nécessaires pour l'attribution de ces subventions.

### **DELIBERATION SUR CLOTURE PLUI**

F. Bonnet donne lecture de la proposition de délibération du projet de clôture du PLUI transmis par le Grand Cahors.

S'ensuit un débat puis un vote du conseil qui est le suivant :

Pour : 0

Abstention : 1

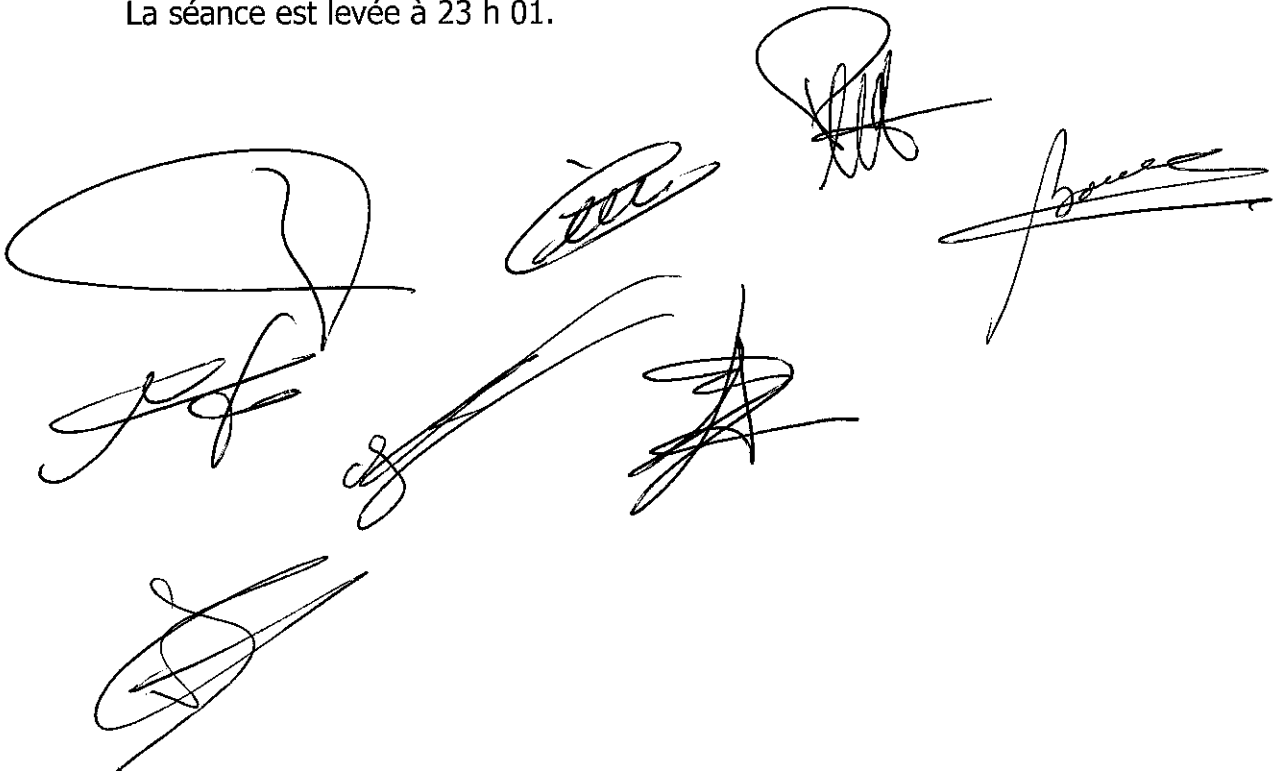
Contre : 10

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 10 voix contre et 1 abstention d'émettre un avis défavorable sur le projet de PLUI arrêté le 10 novembre 2021 par le Conseil Communautaire du Grand Cahors.**

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Le pétitionnaire HIVORY n'a, semble t-il pas, fourni les pièces complémentaires demandées à la suite du dépôt de la Déclaration Préalable portant sur l'installation d'une antenne radiotéléphonique.

La séance est levée à 23 h 01.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. They appear to be the signatures of the council members mentioned in the text above.